



COMMUNIQUE DE PRESSE

ETABLI PAR L'ASSOCIATION REACTION 19

**LA PUBLICITE « VACCIN COVID 19 / TOUS VACCINES, TOUS PROTEGES »,
UNE PUBLICITE ILLEGALE ET TROMPEUSE, ET PENALEMENT SANCTIONNEE
DEPOT DE PLAINTES**

L'Association REACTION 19 est une association Loi 1901, qui compte aujourd'hui près de 95.000 adhérents et dont l'objet est notamment d'entreprendre toutes les démarches de nature à préserver les libertés fondamentales, y compris dans le cadre de la « pandémie de la Covid 19 ».

L'Association REACTION 19 a noté que depuis le mois de mai 2021, le Ministère des Solidarité et de la Santé diffuse et fait diffuser, par tous supports possibles : chaînes de télévision, radio, internet, youtube, réseaux sociaux, annonces publicitaires audio diffusées dans le métro et autres, une publicité des « vaccins » contre le COVID 19, comportant le slogan « Vaccin COVID 19 / Tous vaccinés, tous protégés ».

Or, suivant les données scientifiques publiées dans différents pays du monde, y compris en France, ainsi que les déclarations mêmes du Ministre des Solidarité et de la Santé même, du Directeur Général de la Santé, du Président du Conseil Scientifique Covid-19, du Conseil d'Etat, de la commission d'enquête des affaires sociales du Senat, le prétendu « vaccin Covid 19 » n'en est pas un, il ne protège guère ni contre la contamination, ni contre la transmission, ni contre les différents variant du virus !

Il s'avère donc que la publicité « COVID 19 / Tous vaccinés, tous protégés » est une publicité trompeuse et constitutive d'un délit pénal.

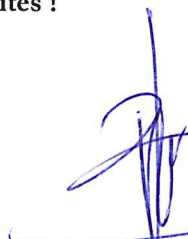
Il s'avère également que cette publicité est illégale aux regard des règles de droit qui régissent la publicité des médicaments et pénalement sanctionné.

L'Association Réaction 19, ainsi que des personnes privées, déposent deux plaintes :

- une devant le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Paris, à l'encontre du Directeur Général de la Santé Publique, des chaînes de télévision, ainsi que toute autre personne que l'enquête permettra de déterminer,
- une, devant la Commission des requêtes de la Cour de Justice de la République, à l'encontre du Ministre des Solidarité et de la Santé, Monsieur Olivier Véran,

pour que Lumière et Justice soient faites !

Fait à Paris, le 31 mars 2022


Pour l'Association REACTION 19
Monsieur Carlo Alberto BRUSA
Président

